



Canevas objectif des revendications CB

I. — LES FREQUENCES

1°) 22 canaux à partager entre un million d'utilisateurs possibles, dont plus de cent mille dans la seule région parisienne, cela conduit à l'auto-destruction de la C.B. On se piétinera, on s'injuriera plus que l'on communiquera. Les bonnes intentions et les bons conseils de trafic n'y pourront rien.

2°) L'entassement sur 40 canaux, au lieu de 22, de ces mêmes utilisateurs n'améliorera que faiblement la situation (un QSO tous les 3 km dans le même canal au lieu de un tous les 2 km avec 22 canaux).

3°) Certains cibistes réclament 40 canaux parce que leurs homologues, aux U.S.A., emploient un matériel comportant 40 canaux depuis le 1-1-77. Si demain l'administration américaine autorise 66 canaux, demandera-t-on également 66 canaux pour la France ?

4°) Quel que soit le nombre de canaux, si toutes les stations font usage de la même bande de fréquences (en l'occurrence celle des 27 MHz), elles se gênent mutuellement lorsqu'elles sont situées à moins de 200 m ou 300 m les unes des autres (ce qui est déjà le cas en ville actuellement) par suite de transmodulation dans l'étage d'entrée des récepteurs.

EN CONSEQUENCE, nous déclarons que réclamer 40 canaux en 27 MHz uniquement équivaut à vouloir agrandir un bidonville à l'aide de quelques cabanes supplémentaires. Nous ne sortirons du ghetto qu'en parvenant à obtenir :

- une centaine de canaux en 27 MHz (ce qui est compatible avec la bande passante du matériel CB courant actuel, soit environ 1 MHz) ;
- Plusieurs bandes de fréquences supplémentaires (par exemple vers 50 MHz, 150 MHz, 230 MHz, 900 MHz, etc.) servant principalement de « dégagement » dans les agglomérations.

II. — LES MODULATIONS

1°) La modulation d'amplitude (AM).

C'est la plus simple à utiliser et la plus commode, surtout en station mobile ou lorsque les correspondants changent très vite.

2°) La modulation en bande latérale unique (BLU ou SSB).

C'est la plus efficace, la plus économe en énergie et en encombrement du spectre radioélectrique. Cependant, afin de ne pas contraindre l'opération cibiste à de fréquentes retouches du « clarifier », les correspondants doivent être peu nombreux et ne pas changer toutes les minutes.

3°) La modulation de fréquence (FM).

Celle qui nous est imposée en C.B. 27 MHz est à bande étroite (excursion maximale de $\pm 1,5$ kHz), donc peu efficace (moins que l'AM et, a fortiori, que la BLU).

Toutefois, lorsqu'elle est pure et que, par conséquent, son amplitude moyenne reste constante, elle a l'avantage de ne pas générer de sons parasites dans les amplificateurs basse fréquence (hi-fi, télévision, magnétophone, etc.) mal protégés contre les influences hertziennes. On peut donc y recourir pendant les heures de grande sensibilité aux nuisances (20 h à 23 h).

EN CONSEQUENCE, il convient de reconnaître que chaque mode de modulation a sa place dans le trafic radio CB.

III. — LA PUISSANCE

Elle est soumise à deux contraintes antagonistes :

1°) Etre suffisante pour garantir un rayon d'action compatible avec la faible densité de population que connaissent beaucoup de nos provinces.

2°) Ne pas excéder une valeur au-delà de laquelle les filtres destinés à protéger les installations TV, hi-fi ou autres deviendraient réellement inopérants en ville.

Les fondements napoléoniens de notre vie administrative font que le même règlement s'applique avec la même rigueur aussi bien à Paris qu'en Lozère. Il en résulte une désadaptation permanente entre les lois de la physique et les lois de l'Etat. On contacte plus de monde à Paris avec 2 watts qu'en Lozère avec 20 watts. L'administration s'en soucie peu ; les cibistes y prêtent grande attention. Cependant, un même poste émetteur-récepteur pouvant être utilisé en toute région, il faut se limiter à un compromis.

EN CONSEQUENCE, une puissance de l'ordre de 5 watts (en sortie HF) paraît satisfaire modérément à des exigences contradictoires de portée et de protection de l'environnement. Des dérogations devraient pouvoir être accordées, spécialement dans les régions à faible densité de population.

IV. — LES ANTENNES

1°) Dans son principe général (liaisons établies au hasard), la C.B. semble justifier l'antenne omnidirectionnelle.

2°) Cependant, les stations sont si nombreuses qu'il ne faut pas se priver de moyens susceptibles de réduire les brouillages mutuels. En particulier, l'emploi d'antennes directives évite le rayonnement vers des zones non concernées par le « QSO » en cours.

3°) En concentrant la puissance rayonnée dans un angle suffisamment étendu (une soixantaine de degrés) pour que, compte tenu de la forte densité des stations CB, l'on puisse conserver un vaste choix de correspondants, ces antennes ne portent pas atteinte au principe général de la C.B. Elles ne sont, en aucune façon, assimilables aux extrémités d'un faisceau hertzien.

4°) Avec de telles antennes, la réception est nettement améliorée :

a) par une augmentation de niveau du signal utile ;

b) par l'affaiblissement de la majeure partie des signaux non désirés (parvenant de l'arrière ou des côtés vis-à-vis de la direction choisie).

5°) Dans les zones à faible densité de population, le gain de ces antennes, tant à l'émission qu'à la réception, améliore sensiblement l'efficacité de la station placée dans un milieu peu propice à une bonne propagation de l'onde de sol.

6°) Rendre plus agréable le trafic radio CB sans inciter ses participants à accroître sauvagement la puissance de leurs émetteurs, telle est aussi l'une des qualités de l'antenne directive.

EN CONSEQUENCE, nous dénonçons l'absurdité de l'interdiction des antennes directives en 27 MHz.